

Monsieur Le Préfet
Monsieur le Député
Monsieur le Sénateur
Monsieur le Président du Conseil Département et Conseiller Régional représentant
Monsieur le Président
Madame et Monsieur les Conseillers départementaux du Canton Aurillac 1
Monsieur Le secrétaire général
Monsieur le président de l'association des maires
Mesdames Messieurs les élus, maires et conseillers municipaux
Monsieur le Président du Syndicat d'électrification du Cantal
Mesdames Messieurs dans vos qualités respectives

Au nom du Conseil Municipal j'ai l'honneur et le plaisir de vous accueillir aujourd'hui pour l'inauguration des travaux d'aménagement de la place Pierre Moissinac comprenant l'ouverture du bar-tabac-journaux-jeux l'Ytracois et la restructuration de la place elle-même.
Merci d'honorer de votre présence ce moment officiel qui acte la réalisation de ces deux opérations.

Merci tout particulièrement Monsieur le Préfet d'avoir inscrit cette manifestation à votre agenda alors que vous prenez tout juste possession de votre fonction dans le département. Soyez le bienvenu.

Plusieurs personnes m'ont fait part de leur empêchement dont le sénateur Stéphane SAUTAREL et le Président de la CABA Pierre MATHONIER représenté par Monsieur Michel BAISSAC conseiller communautaire délégué et maire de Sansac.

La première étape de cette restructuration du cœur de bourg a porté sur le maintien d'un bar avec l'ouverture du bar-tabac-journaux-jeux l'Ytracois en mars 2020. Il a été installé dans les locaux de ce qui était une salle des fêtes située sur la place. Le projet architectural a été confié au Cabinet Métafore et les travaux d'aménagements ont été portés par la commune

L'activité exercée dans le cadre d'une location gérance a été confiée à Monsieur Maxime RONGIER. Son ouverture en 2020 s'est trouvée percutée par le confinement général imposé par la crise sanitaire covid. Un démarrage contrarié qui n'a cependant pas ébranlé l'enthousiasme de son gérant et que la commune a accompagné

Cette opération a permis de conserver ce type de commerce sur le bourg. Le dernier bar situé près de l'église ayant fermé en 2017, la commune en avait racheté la licence IV.

Sa création et sa localisation renforce et dynamise l'attractivité commerciale du centre bourg. Il constitue un lieu de rencontre et de lien nécessaire à la vie sociale.

La réfection de la place a été conçue dans cette même approche. Les esquisses d'aménagement ont été réalisées par le Cabinet Métafore et la maîtrise d'œuvre a été confiée à Cantal Ingénierie et Territoires.

Cette place porte le nom de Pierre MOISSINAC ancien maire d'Ytrac de 1947 à 1973. Sa création est liée à la construction, au début des années 80, de la copropriété regroupant des activités commerciales. Le cœur de bourg historiquement situé près de l'église s'est de fait déplacé.

Elle regroupe, face à la mairie, plusieurs commerces et services : le Bar-Tabac, la boulangerie-pâtisserie, la pharmacie, la supérette, l'agence postale communale, le salon de coiffure et d'esthétique, le distributeur de billets.

Cette offre de services sera par ailleurs prochainement étoffée par l'installation de la médiathèque communale en rez de chaussée de la maison propriété communale située dans le parc face à la place. Le parc offrira un espace de détente et récréatif avec l'installation de deux aires de jeux dont les travaux vont très prochainement démarrer.

Cette réhabilitation a permis de transformer une place « parking » et son stationnement anarchique en un espace organisé pour répondre à l'accessibilité et assurer un cheminement sécurisé des piétons, de structurer les espaces de circulation des voitures et leur stationnement , de créer une placette réservée aux piétons et de créer une liaison avec le parc.

Cet aménagement a été rendu possible par l'acquisition foncière d'une bande de terrain en pied d'immeuble de la copropriété commerciale permettant la réalisation du trottoir et de l'accessibilité ainsi que la création de places de stationnement en épi devant les commerces. De même l'acquisition d'une bande de terrain et la démolition d'une partie d'un bâtiment garage appartenant à Madame Danièle TARDIEU a permis la création de nouvelles places de stationnement face à la pharmacie.

Je remercie particulièrement les différents copropriétaires et Mme TARDIEU pour leurs accords de vente à la commune qui ont permis un aménagement optimisé et adapté de l'espace public.

Un parking en revêtement gravier alvéolaire répondant aux exigences de transition écologique de perméabilisation des sols a également été créé permettant ainsi un nombre de places de stationnement globalement augmenté. Plusieurs espaces paysagers ont été aménagés avec un choix de plantes peu gourmandes en eau.

La municipalité a inscrit cette opération dans une démarche d'amélioration du cadre de vie et d'embellissement durable et qualitatif du patrimoine communal par le choix des matériaux : murs en pierre, dalles de bouzantes, candélabres, grille, mobilier urbain, colonnes de tri enterrées, revêtement en enrobé de couleur, fleurissement, totem de signalétique...

C'est aujourd'hui un espace embelli et fonctionnel qui favorise les rencontres entre les différentes générations et qui va contribuer au rapprochement et aux échanges entre les habitants sur un territoire communal dont l'urbanisation est éclatée en trois pôles distants. L'offre de services qu'il regroupe participe à l'attractivité de notre commune.

Merci aux différentes entreprises qui ont apporté leurs concours et savoirs faire sur ces deux chantiers. Je souhaite souligner la qualité de l'accompagnement, de l'écoute et la réactivité apportés dans le suivi de chantier par Monsieur LUTRAN du cabinet Métafore pour les travaux du bar, de Monsieur VIALARD de CIT et de monsieur LAPEYRE de la société COLAS pour ceux de la place.

Merci également aux services administratif et technique de la commune et à leurs directeurs qui, chacun dans leur partie, ont été investis dans le suivi du projet et du chantier

Et bien sûr merci au conseil municipal qui a soutenu ces projets et à mes collègues adjoints en charge du dossier et particulièrement Serge LAUBY et Daniel FLORY qui ont été très impliqués sur les réunions de chantier et dans le lien avec les entreprises et le Conseil Municipal.

Le coût global de cette opération d'aménagement et de revitalisation du cœur de bourg approche les 600 000 €. Un investissement important qui a bénéficié à l'économie locale.

La faisabilité de ces investissements a été rendue possible grâce à l'accompagnement financier de différents partenaires

Tout d'abord, Monsieur le Préfet, merci à l'Etat qui est intervenu via deux subventions : 79 997 € au titre de la DETR et 65 461 € au titre de la DSIL.

Mes remerciements au Conseil Régional qui a apporté son concours dans le cadre du dispositif « Aménager un premier ou dernier commerce » et du programme Bonus Relance Région pour un montant global de 115 000 €.

et enfin, Monsieur le Président, merci au Conseil Départemental qui a apporté son aide au titre du Fonds Cantal Innovation dans le cadre de l'appel à projet intitulé « Dynamisation et revitalisation des centres-bourgs » pour un montant global de 141 692 €.

A ces appuis financiers s'ajoutent la contribution du Syndicat Départemental d'Énergie du Cantal sur le volet éclairage public et de la communauté d'agglomération du Bassin d'Aurillac sur la mise à niveau des branchements réseau d'eau et de l'installation des colonnes de tri enterrées.

Malgré un contexte tendu, la commune porte différents projets en cours de réalisation ou sur le point de démarrer : aménagement et sécurisation des abords de l'église, installation de la médiathèque en rez de chaussée de la maison Delrieu et aménagement du parc attenant à la mairie par l'installation de deux aires de jeux et la réalisation d'un cheminement piétonnier permettant d'assurer la jonction avec les places de stationnement situées en contrebas de la mairie et enfin réalisation de la deuxième tranche de création d'une voie piétonne sur le secteur d'Espinat.

Le projet de réalisation de la grande salle multi activité intergénérationnelle en est au stade du dépôt de permis de construire. La faisabilité de cet investissement de plus de 3 millions d'euros reste dépendant du contexte d'inflation et des financements qui pourront l'accompagner.

Vos différents soutiens sont précieux et indispensables pour rendre possible des projets d'envergure permettant de répondre aux besoins des habitants et du territoire.

Notre labellisation Petites Villes de demain nous engage encore davantage dans une réflexion d'aménagement à l'échelle du bassin de vie.

Je vous remercie vivement de l'attention portée à nos différents projets